



PAR COURRIEL

Montréal, le 15 janvier 2018

**Objet : Demande d'accès aux documents**

**V/Réf. :** [REDACTED]

**N/Réf. : 0801-01-2017-2018-441**

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 8 janvier 2018 et transférée à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec un extrait du plume complet concernant le dossier SAS-M-198836-1205, ainsi qu'une copie complète des procédures et des procès-verbaux qui sont au dossier. Nous accusons réception également du courriel reçu le 11 janvier de votre adjointe.

Le 12 janvier, nous avons communiqué avec votre adjointe afin de l'informer que nous vous ferions parvenir le plume, mais qu'il nous fallait un consentement écrit de la part du requérant pour traiter le reste de votre demande.

Comme convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie du plume dans ce dossier, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la « *Loi sur l'accès* ».

Par ailleurs, nous vous signalons, conformément aux articles 89 et 90 alinéa 2 de la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, chapitre J-3), que ce document a été banalisé afin d'en omettre le nom du requérant. Vous trouverez ces extraits de la Loi en pièce jointe.

De plus, nous vous informons, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès*, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent ci-joints.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

***ORIGINAL SIGNÉ***

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plumitif et extraits de loi